

Compétences transversales

Compétences transversales

Par opposition aux formations juridiques dites « techniques » sont proposées des formations tendant à développer les capacités et compétences professionnelles :
matières périphériques à l'activité professionnelle et à la profession d'avocat.

www.cfpa-online.com

(inscription et paiement en ligne)

Les journalistes : Comment les utiliser ? Comment ne pas se faire piéger ?

HORAIRES
9h-12h/13h30-16h30
(6 heures) *Déjeuner libre*

Mercredi 9 juin 2009

HAUTE NORMANDIE :
Maison de l'Avocat,
6 allée Eugène Delacroix, Rouen
(Parking Espace du Palais)

PRIX

120 € pour les Avocats ayant plus de 2 ans de Barreau
100 € pour les Avocats Jeune Barreau

PARTICIPANTS

15 personnes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Dans notre civilisation super-médiatisée, les avocats peuvent-ils se passer du relais des médias ? Certains savent très bien les utiliser... Gérant des situations qui intéressent souvent les journalistes, les avocats peuvent aussi se retrouver, même sans le vouloir, face aux médias.

Présentation des liens - parfois ambigus - entre les deux pouvoirs (judiciaire et médiatique). Que dire ou ne pas dire ? Comment aller vers les journalistes, tout en intégrant les contraintes légales, la déontologie des journalistes et celle des avocats ? Les outils pour susciter l'intérêt des journalistes. Comment répondre à leurs questions sans se faire piéger ?

CONTENU DE LA FORMATION

- 1/ La relation presse : quel(s) objectif(s) ?
- 2/ Connaître le monde de la presse et les contraintes des journalistes ;
- 3/ Etablir son fichier presse ;
- 4/ Rédiger un communiqué de presse ;
- 5/ Répondre à un journaliste ;
- 6/ La mesure des retombées ;
- 7/ Le droit de la presse, le droit de réponse.

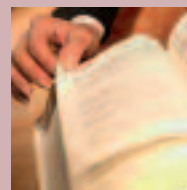
MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé et débats.

> INTERVENANT

Monsieur Nicolas DELECOURT,
Journaliste, Formateur

**COMPÉTENCES
TRANSVERSALES**



Compétences transversales

Par opposition aux formations juridiques dites « techniques » sont proposées des formations tendant à développer les capacités et compétences professionnelles : matières périphériques à l'activité professionnelle et à la profession d'avocat.

www.cfpa-online.com
(inscription et paiement en ligne)

Prise en charge :

Demande de dossier de financement à télécharger sur :
www.fifpl.com
(avocats libéraux)
ou www.opcapl.com
(avocats salariés)

Numéro de déclaration d'existence du Cfpa Nord-Ouest:
31 59 040 23 59

Cycle : Communiquer en anglais sur son cabinet

HORAIRES
9h-12h/13h30-16h30
Déjeuner libre

De 1 à 3 jours
(6 heures par jour)

**Attention :
Formation
duplicquée sur
Amiens, Lille
et Rouen**

HAUTE NORMANDIE Maison de l'Avocat, 6 allée Eugène Delacroix, Rouen (Parking Espace du Palais)	1^{ère} journée Jeudi 21 janvier 2010	2^e journée Jeudi 29 avril 2010	3^e journée Jeudi 14 octobre 2010
PICARDIE Maison de l'Avocat, 21 square Jules Bocquet, Amiens (Parking Les 3 Cailloux)	1^{ère} journée Jeudi 25 février 2010	2^e journée Jeudi 20 mai 2010	3^e journée Jeudi 4 novembre 2010
NORD PAS-DE-CALAIS Cfpa Nord-Ouest, Faculté de Droit, 1 place Déliot, Lille	1^{ère} journée Jeudi 18 mars 2010	2^e journée Jeudi 17 juin 2010	3^e journée Jeudi 9 décembre 2010

PRIX

330 € le cycle de 3 jours ou 120 € la journée pour les Avocats ayant plus de 2 ans de Barreau
270 € le cycle de 3 jours ou 100 € la journée pour les Avocats Jeune Barreau

PARTICIPANTS

15 personnes.

**Avocat ou personnel des cabinets d'avocats,
manquant de pratique de la langue anglaise.**

REMARQUE PRÉALABLE

Le contenu de la formation est rythmé autour de quatre grands axes (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite) au travers de problématiques juridiques différentes à chaque journée :

1^{ère} journée : Droit pénal ;

2^e journée : Droit de la famille ;

3^e journée : Droit des sociétés.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Mettre à disposition des outils simples pour communiquer dans l'exercice professionnel.

CONTENU DE LA FORMATION

Compréhension orale

Choix du lexique ;
Acquisition du lexique et analyse du vocabulaire spécifique selon le domaine traité ;
Réutilisation du vocabulaire dans des situations similaires ;
Travail de questions/réponses et exercices de reformulation ;
Ecoute et restitution d'une discussion.

Expression orale

Se présenter, parler de soi, de son cabinet, de sa structure, de ses spécialités, présenter les autres ;
Techniques d'entretien téléphonique : Comment répondre au téléphone, laisser un message ;
Entretien initial avec le client : Etablir la relation, identifier la nature du litige ;
Exprimer son opinion : Expressions accord / désaccord ;
Discuter avec le collaborateur, le client, le confrère, l'adversaire...

Compréhension écrite

Lire et comprendre un échange de correspondances avec un confrère ;
Analyse des données et élaboration des éléments de réponse ;
Lecture de documents techniques et/ou juridiques.

Expression écrite

Ecrire une lettre, un e-mail, traduire un courrier ;
Rédaction d'une lettre résumant les éléments du dossier ;
Correspondance avec le client, le confrère, l'adversaire...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exercices pratiques de compréhension orale et écrite, révision ou approfondissement des structures lexicales et grammaticales dans un contexte d'exercice ;
Questions, échanges ;
Jeux de rôles à partir de situations similaires ;
Etudes de cas ;
Quiz ;
Mises en situation, jeux de rôle ;
Travail à partir de supports écrits, sonores ou audiovisuels.

PRÉ-REQUIS

Niveau d'anglais – minimum BAC

> INTERVENANT

Madame Christine TRESCA,
Enseignante à l'EDA Nord-Ouest

COMPÉTENCES

TRANSVERSALES

Compétences transversales

Par opposition aux formations juridiques dites « techniques » sont proposées des formations tendant à développer les capacités et compétences professionnelles :
matières périphériques à l'activité professionnelle et à la profession d'avocat.

www.cfpa-online.com

(inscription et paiement en ligne)

Initiation aux méthodes d'évaluation des entreprises

HORAIRES

9h-12h/13h30-17h30
(7 heures) *Déjeuner libre*

**Attention :
Formation
dupliquée sur
Amiens, Lille
et Rouen**

Vendredi 12 mars 2010

PICARDIE :

Maison de l'Avocat,
21 square Jules Bocquet, Amiens
(Parking Les 3 cailloux)

Vendredi 17 septembre 2010

HAUTE-NORMANDIE :

Maison de l'Avocat,
6 allée Eugène Delacroix, Rouen
(Parking Espace du Palais)

Vendredi 19 novembre 2010

NORD-PAS DE CALAIS :

Cfpa Nord-Ouest,
Faculté de Droit,
1 place Déliot, Lille

PRIX

120 € pour les Avocats ayant plus de 2 ans de Barreau
100 € pour les Avocats Jeune Barreau

PARTICIPANTS

40 personnes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Comprendre la logique globale de la valorisation des entreprises ;
Procéder à une analyse cohérente d'un rapport d'évaluation ;
Identifier les forces et les faiblesses des méthodes utilisées.

CONTENU DE LA FORMATION

Présentation des grands principes et des méthodes d'évaluation les plus pratiquées.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Remise d'un rapport d'évaluation à partir duquel sera effectuée l'étude.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser la lecture du bilan et du compte de résultat et/ou avoir suivi la formation 2009 relative à la lecture de ces documents.

> INTERVENANTS

Maître Claude DANTCHEFF,
Avocat au Barreau de Lille,
Ancien Conservateur des Hypothèques
Maître Stéphanie VANDALLE,
Avocat au Barreau de Lille,
spécialiste en Droit fiscal

Compétences transversales

Par opposition aux formations juridiques dites « techniques » sont proposées des formations tendant à développer les capacités et compétences professionnelles :
matières périphériques à l'activité professionnelle et à la profession d'avocat.

www.cfpa-online.com

(inscription et paiement en ligne)

Les violences conjugales : approche sociologique

HORAIRES

9h30-12h30/14h00-17h
(6 heures) *Déjeuner libre*

Mercredi 26 mai 2010

HAUTE-NORMANDIE :

Maison de l'Avocat,
6 allée Eugène Delacroix, Rouen
(Parking Espace du Palais)

PRIX

120 € pour les Avocats ayant plus de 2 ans de Barreau
100 € pour les Avocats Jeune Barreau

PARTICIPANTS

30 personnes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Partant du double constat que les violences conjugales sont nombreuses mais que les avocats ne sont pas formés à la question, la formation vise à faire mieux comprendre les ressorts de la violence au sein du couple et à donner des outils (pistes juridiques, modes d'écoute, utilisation des réseaux) afin d'accompagner efficacement les victimes comme les agresseurs dans les procédures judiciaires en cas de violences au sein du couple.

CONTENU DE LA FORMATION

- Le continuum de la violence faite aux femmes;
- Le cycle de la violence conjugale;
- Les enquêtes en France;
- Les procédures juridiques et leur articulation;
- Le travail en réseau;
- La question des agresseurs.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé et débats avec la salle.

> INTERVENANTS

Madame Sylvie CROMER,
Sociologue, Enseignant Chercheur,
Service Formation Permanente, Université de Lille2

Madame Le Bâtonnier Marie-Paule VOISIN-DAMBRY,
Ancien Bâtonnier du Barreau de Dieppe

Un représentant de l'Association Ni Victimes Ni Battues

COMPÉTENCES

TRANSVERSALES

Compétences transversales

Par opposition aux formations juridiques dites « techniques » sont proposées des formations tendant à développer les capacités et compétences professionnelles : matières périphériques à l'activité professionnelle et à la profession d'avocat.

www.cfpa-online.com

(inscription et paiement en ligne)

Prise en charge :

Demande de dossier de financement à télécharger sur :

www.fifpl.com

(avocats libéraux)

ou www.opcapl.com

(avocats salariés)

Numéro de déclaration d'existence du Cfpa Nord-Ouest :

31 59 040 23 59

Cycle : Patrimoine professionnel

HORAIRES

9h-12h/13h30-17h30

(7 heures) *Déjeuner sur place offert*

3 jours

(1 journée par trimestre)

Vendredi 19 mars 2010

Vendredi 18 juin 2010

Vendredi 15 octobre 2010

NORD-PAS DE CALAIS :

Cfpa Nord-Ouest,

Faculté de Droit,

1 place Déliot, Lille

PRIX

450 € pour le cycle indivisible de 3 formations.

PARTICIPANTS

40 personnes.

La priorité est donnée aux participants du cycle "patrimoine et famille" qui s'est déroulé en 2009.

REMARQUE PRÉALABLE

Seconde partie du cycle sur le patrimoine et dont la première partie est intervenue en 2009.

L'attention des participants est attirée sur le fait que l'étude du patrimoine professionnel sera abordée à travers 3 grandes problématiques et concernera tant le patrimoine de l'entreprise que celui du dirigeant.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maîtriser les éléments fondamentaux du patrimoine professionnel.

CONTENU DE LA FORMATION

1^{ère} journée : L'immobilier d'exploitation : les divers modes d'acquisition, de gestion et de transmission des immeubles utilisés par l'entreprise.

2^e journée : L'actionariat : les logiques managériales et patrimoniales liées à la détention et à la transmission d'actions (ou parts sociales).

3^e journée : La Société holding, ses différents aspects, les rôles qui lui sont assignés, les difficultés organisationnelles et fiscales.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Analyse transversale des différents problèmes rencontrés par les entreprises sur les trois points retenus (management, développement, transmissions, fiscalité etc.).

Approche théorique et pratique de chaque thème, assortie d'exemples concrets.

PRÉ-REQUIS

Bonne connaissance des entreprises.

> INTERVENANTS

Madame Valérie COQUELET,
Banquier privé, ingénierie patrimoniale,
Banque de gestion privée Indosuez,
Ancien Avocat au Barreau de Lille

Maitre Claude DANTCHEFF,
Avocat au Barreau de Lille,
Ancien Conservateur des Hypothèques

Maitre Stéphanie VANDALLE,
Avocat au Barreau de Lille,
spécialiste en Droit fiscal

COMPÉTENCES**TRANSVERSALES**

Compétences transversales

Par opposition aux formations juridiques dites « techniques » sont proposées des formations tendant à développer les capacités et compétences professionnelles :
matières périphériques à l'activité professionnelle et à la profession d'avocat.

www.cfpa-online.com

(inscription et paiement en ligne)

Mieux vendre le conseil, être à l'aise en situation de négociation

HORAIRES

9h-12h30/13h30-17h
(7 heures) *Déjeuner libre*

Mercredi 10 mars 2010

NORD-PAS DE CALAIS :

Cfpa Nord-Ouest,
Faculté de Droit,
1 place Déliot, Lille

Mardi 27 avril 2010

PICARDIE :

Maison de l'Avocat,
21 square Jules Bocquet, Amiens
(*Parking Les 3 cailloux*)

Attention :
Formation
dupliquée sur
Amiens et
Lille

CONTENU DE LA FORMATION

Valoriser l'offre ;
Adapter la proposition aux attentes de l'interlocuteur ;
Acquérir une méthode performante et simple (C.A.B., S.I.M.A.) ;
Savoir répondre aux objections ;
Présenter le prix ;
S'approprier les techniques de base d'une négociation réussie ;
Découvrir la stratégie gagnant/gagnant ;
S'entraîner à l'application des acquis et se fixer des axes de progrès.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés théoriques ;
Mises en situation ;
Travail sur des situations professionnelles ;
Analyse, auto-analyse.

PRIX

120 € pour les Avocats ayant plus de 2 ans de Barreau
100 € pour les Avocats Jeune Barreau

PARTICIPANTS

15 personnes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, les participants connaîtront les aspects théoriques de la "vente" de conseil et de la négociation. Ils sauront adapter leur comportement et leurs arguments aux besoins et exigences des interlocuteurs. En situation de négociation ils pourront défendre leurs intérêts sans nuire à la qualité ou la pérennité de la relation.

> INTERVENANT

Monsieur Yannick LEFEVRE,
Formateur en Communication, Techniques d'expression,
Négociation, Aisance relationnelle...

Compétences transversales

Par opposition aux formations juridiques dites « techniques » sont proposées des formations tendant à développer les capacités et compétences professionnelles :
matières périphériques à l'activité professionnelle et à la profession d'avocat.

www.cfpa-online.com

(inscription et paiement en ligne)

Prise en charge :

Demande de dossier de financement à télécharger sur :

www.fifpl.com

(avocats libéraux)

ou www.opcapl.com

(avocats salariés)

Numéro de déclaration d'existence du Cfpa Nord-Ouest :

31 59 040 23 59

Optimiser la relation commerciale et fidéliser les clients d'un cabinet d'avocats

HORAIRES

9h-12h30/14h-17h30

(7 heures) *Déjeuner libre*

Vendredi 26 mars 2010

PICARDIE :

Maison de l'Avocat,
21 square Jules Bocquet, Amiens
(Parking Les 3 cailloux)

Mercredi 23 juin 2010

HAUTE-NORMANDIE :

Maison de l'Avocat,
6 allée Eugène Delacroix, Rouen
(Parking Espace du Palais)

Attention :
Formation
duplicuée sur
Amiens et
Rouen

PRIX

150 € la journée

PARTICIPANTS

15 personnes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Donner des méthodes et des outils d'animation des collaborateurs et d'optimisation de la relation client afin de favoriser leur fidélisation et de savoir gérer les clients difficiles.

CONTENU DE LA FORMATION

1/ Comprendre les enjeux de la satisfaction client : Impact du niveau de satisfaction sur la fidélité des clients ; définition du client ;
2/ Identifier les clés de la satisfaction client : les attentes des clients ; les leviers de la satisfaction client pour les cabinets d'avocats (le reconnaître, le connaître, le comprendre, le satisfaire) ;
3/ Mettre en œuvre la qualité du service client : Les 7 clés de la satisfaction client ; le cadre managérial ; les leviers d'action ;
4/ Gérer les situations sensibles en relation client : Savoir conserver des relations intègres dans des cadres difficiles et en lien avec le Règlement Intérieur National (RIN) ; gérer le stress, l'insatisfaction ou l'agressivité des clients.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation power point ;
Mises en situation ;
Débats avec la salle.

> INTERVENANT

Madame Manuela BOUCHAUX,
Consultante, Formatrice CSP Formation

COMPÉTENCES**TRANSVERSALES**

Compétences transversales

Par opposition aux formations juridiques dites « techniques » sont proposées des formations tendant à développer les capacités et compétences professionnelles :
matières périphériques à l'activité professionnelle et à la profession d'avocat.

www.cfpa-online.com

(inscription et paiement en ligne)

S'initier à la liquidation des régimes matrimoniaux

HORAIRES

9h-12h/13h30-17h30
(7 heures) *Déjeuner libre*

Vendredi 8 octobre 2010

NORD-PAS DE CALAIS :

Cfpa Nord-Ouest,
Faculté de Droit,
1 place Déliot, Lille

CONTENU DE LA FORMATION

Initiation à la liquidation des régimes matrimoniaux en privilégiant l'échange autour de cas pratiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

En suivant la trame d'un canevas liquidatif, les principaux aspects de la liquidation d'un régime matrimonial seront évoqués : dates à retenir, reprises et récompenses, masses active et passive, comptes relatifs à l'indivision post-communautaire, indemnité d'occupation, créances entre époux.

PRIX

120 € pour les Avocats ayant plus de 2 ans de Barreau
100 € pour les Avocats Jeune Barreau

PARTICIPANTS

30 personnes.

En priorité : Jeune Barreau et praticiens débutant dans la matière.

REMARQUE PRÉALABLE

Cycle sur deux ans établissant une passerelle entre l'aspect généraliste des techniques de liquidation des régimes matrimoniaux évoqué la première année, puis l'année suivante, les aspects spécialisés, afin de mettre en œuvre une progression du plan de formation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette journée se donne pour but de rendre l'avocat plus performant sur les techniques liquidatives en tenant compte des modifications apportées par les réformes récentes (loi du 26 mai 2004 sur le divorce et loi du 23 juin 2006 sur l'indivision et le partage).

> INTERVENANTS

Maître Jean-Baptiste VANCO,
Notaire à Tourcoing

Maître Aurélie GOEMINNE,
Avocat au Barreau de Lille

Compétences transversales

Par opposition aux formations juridiques dites « techniques » sont proposées des formations tendant à développer les capacités et compétences professionnelles : matières périphériques à l'activité professionnelle et à la profession d'avocat.

www.cfpa-online.com

(inscription et paiement en ligne)

Attention :
Formation
dupliquée sur
Amiens, Lille
et Rouen

Prise en charge :

Demande de dossier de financement à télécharger sur :

www.fifpl.com

(avocats libéraux)

ou www.opcapl.com

(avocats salariés)

Numéro de déclaration d'existence du Cfpa Nord-Ouest :

31 59 040 23 59

Les fondamentaux de la comptabilité par le jeu

HORAIRES

9h-12h30/14h-17h

(6h30) *Déjeuner sur place offert*

Mercredi 3 mars 2010

HAUTE-NORMANDIE :

Maison de l'Avocat,

6 allée Eugène Delacroix, Rouen

(Parking Espace du Palais)

Mercredi 28 avril 2010

NORD-PAS DE CALAIS :

Cfpa Nord-Ouest,

Faculté de Droit,

1 place Déliot, Lille

Mercredi 2 juin 2010

PICARDIE :

Maison de l'Avocat,

21 square Jules Bocquet, Amiens

(Parking Les 3 cailloux)

PRIX

150 € pour les Avocats ayant plus de 2 ans de Barreau

130 € pour les Avocats Jeune Barreau.

PARTICIPANTS

12 personnes.

En priorité : Jeune Barreau et praticiens débutant dans la matière.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Démystifier la comptabilité ;

Comprendre et savoir lire durablement un bilan et un compte de résultat de l'entreprise ;

Comprendre les mécanismes de la comptabilité.

CONTENU DE LA FORMATION

Construire un bilan et un compte de résultat au fur et à mesure et découvrir les mécanismes comptables ; Clôturer les exercices en réalisant les écritures comptables ; Comprendre le calcul des amortissements et leur impact sur le résultat ;

Connaître les ratios de performance et de rentabilité de l'entreprise ;

Comprendre le BFR et les besoins de trésorerie ;

Différencier comptabilité, gestion, finance et fiscalité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

A travers le Jeu « Form-en-Plus » vous créez, développez et gérez votre propre entreprise ;

Vous serez chef d'entreprise, commercial, producteur, comptable... de votre entreprise ;

Vous aurez à construire votre propre bilan et compte de résultat ;

Une expérience unique pour comprendre la comptabilité dans son utilisation.

> INTERVENANT

Pascal BRU,
Ingénieur, ancien dirigeant d'entreprise,
aujourd'hui créateur de « Form-en-Plus »

Compétences transversales

Par opposition aux formations juridiques dites « techniques » sont proposées des formations tendant à développer les capacités et compétences professionnelles :
matières périphériques à l'activité professionnelle et à la profession d'avocat.

www.cfpa-online.com

(inscription et paiement en ligne)

Violences et souffrances au travail : Approche sociologique et psychologique

HORAIRES

9h30-12h30/14h-17h
(6 heures) *Déjeuner libre*

Mardi 5 octobre 2010

NORD-PAS DE CALAIS :

Cfpa Nord-Ouest,
Faculté de Droit,
1 place Déliot, Lille

PRIX

120 € pour les Avocats ayant plus de 2 ans de Barreau
100 € pour les Avocats Jeune Barreau

PARTICIPANTS

30 personnes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Appréhender la souffrance au travail et ses multiples dimensions pour prévenir et obtenir réparation.

CONTENU DE LA FORMATION

- Les mécanismes de la violence;
- Les réalités des violences et des risques psycho-sociaux au travail;
- Les difficultés de la prise en compte de la souffrance au travail;
- Les pistes juridiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés;
Mises en situation;
Débats.

> INTERVENANTS

Madame Sylvie CROMER,
Sociologue, Enseignant Chercheur,
Service Formation Permanente, Université de Lille2
Maître Claude KATZ,
Avocat au Barreau de Paris
Madame Marie PEZE,
Psychologue

Compétences transversales

Par opposition aux formations juridiques dites « techniques » sont proposées des formations tendant à développer les capacités et compétences professionnelles : matières périphériques à l'activité professionnelle et à la profession d'avocat.

www.cfpa-online.com

(inscription et paiement en ligne)

Prise en charge :

Demande de dossier de financement à télécharger sur :

www.fifpl.com

(avocats libéraux)

ou www.opcapl.com

(avocats salariés)

Numéro de déclaration d'existence du Cfpa Nord-Ouest :

31 59 040 23 59

Cycle : Les stratégies procédurales devant la Cour d'Appel

HORAIRES
9h-12h/13h30-17h30
(7 heures) *Déjeuner libre*

2 jours

NORD-PAS DE CALAIS :

Cfpa Nord-Ouest,
Faculté de Droit,
1 place Déliot, Lille

Attention :
ce cycle de
formation sera
dupliqué sur les
sites d'Amiens
et Rouen

> **COORDINATEURS**
Madame le Professeur
Cécile CHAINAIS,
Université de Picardie Jules Verne

Madame
Frédérique EUDIER,
Maître de Conférences,
Université de Rouen

PRIX

240 € pour le cycle indivisible de 2 formations.

PARTICIPANTS

70 personnes.

REMARQUE PRÉALABLE

L'attention des participants est attirée sur le fait que l'étude porte sur le droit positif. Une journée de formation supplémentaire (hors cycle) interviendra dès l'entrée en vigueur de la réforme afin de mettre en lumière les éventuelles modifications procédurales.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maîtriser aujourd'hui pour mieux appréhender demain ; Prendre ou garder la main sur un dossier allant en appel ; S'imprégner des techniques actuelles pour appréhender mieux et plus vite les réformes annoncées.

CONTENU DE LA FORMATION

1^{ère} journée : Appel et exécution provisoire du jugement : Comment sécuriser un paiement ; Les pouvoirs du Premier Président et/ou du Conseiller de la mise en état.

2^e journée : L'urgence devant la Cour : Le jour fixe ;

Les autres procédures accélérées ou d'accélération telles que le contredit, l'évocation...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Rappel des régimes juridiques actuels ; Etudes de cas ; Questions/réponses avec la salle.

PRÉ-REQUIS

Pratique de la procédure écrite (Tribunal de Grande Instance).

> INTERVENANTS

Madame Evelyne MERFELD,
Présidente de Chambre à la Cour d'Appel de Douai

Maître Catherine POUILLE-GROULEZ,
Avocat au Barreau de Lille, Maître de Conférences, Université de Lille2,
Ancien Avoué près la Cour d'Appel de Douai

Monsieur le Bâtonnier Jean-Jacques TAISNE,
Ancien Bâtonnier du Barreau de Cambrai, Professeur, Université de Lille2

En cours d'année, cette manifestation fera l'objet d'une publicité et d'une diffusion particulières pour chaque site (déroulement, horaires, intervenants, contenu précis des interventions, modalités d'inscription...)

COMPÉTENCES

TRANSVERSALES

Compétences transversales

Par opposition aux formations juridiques dites « techniques » sont proposées des formations tendant à développer les capacités et compétences professionnelles : matières périphériques à l'activité professionnelle et à la profession d'avocat.

www.cfpa-online.com

(inscription et paiement en ligne)

Prise en charge :

Demande de dossier de financement à télécharger sur :

www.fifpl.com

(avocats libéraux)

ou www.opcapl.com

(avocats salariés)

Numéro de déclaration d'existence du Cfpa Nord-Ouest :

31 59 040 23 59

En cours d'année, cette manifestation fera l'objet d'une publicité et d'une diffusion particulières pour chaque site (déroulement, horaires, intervenants, contenu précis des interventions, modalités d'inscription...)

Cycle : L'exception d'inconstitutionnalité

HORAIRES

10h-12h/13h30-16h30 (5 heures) Déjeuner libre

4 jours

1^{er} jour : Mardi 23 mars 2010

2^e jour : Mercre. 31 mars 2010

3^e jour : Mercre. 21 avril 2010

4^e jour : Mercre. 28 avril 2010

NORD-PAS DE CALAIS :

Cfpa Nord-Ouest, Faculté de Droit, 1 place Déliot, Lille

PRIX

450 € pour le cycle indivisible des 4 formations

PARTICIPANTS

70 personnes.

REMARQUE PRÉALABLE

L'attention des participants est attirée sur le fait que l'étude de ce nouveau champ d'activité passe nécessairement par l'analyse de la jurisprudence et des pratiques constitutionnelles actuelles.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Applicable à partir du 1^{er} mars 2010, la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), compte tenu de son objet, de son champ d'application, de la stratégie qu'elle permet de mettre en œuvre, apporte aux avocats une opportunité qu'ils doivent connaître et maîtriser pour en percevoir tout l'intérêt mais aussi les limites. Cette formation complète se propose d'apporter l'éclairage nécessaire à l'intégration de cette technique nouvelle dans la pratique professionnelle des avocats.

Lorsque, à l'occasion d'une instance en cours devant une juridiction, il est soutenu qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit, le Conseil Constitutionnel peut être saisi de cette question sur renvoi du Conseil d'État ou de la Cour de Cassation qui se prononce dans un délai déterminé.

CONTENU DE LA FORMATION

1^{ère} journée : Le contexte

A/ Présentation de la réforme

- Origine et remise en perspective ;
- Les exemples étrangers.

B/ Présentation du Conseil Constitutionnel

Place, composition, organisation, rôle, techniques de contrôle, autorités et conséquences des décisions...

2^e journée : Les droits invocables

A/ Les normes de références

1. Quelles sont les différentes normes de valeur constitutionnelle :
 - a) Les normes écrites : les dispositions de la Constitution ; du Préambule, des lois organiques.
 - b) Les normes non écrites : Les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République ; les objectifs et principes de valeur constitutionnelle.
2. Parmi ces normes lesquelles peuvent servir de base à une QPC ?
 - a) Les normes écrites : quelles dispositions de la Constitution ? ; du Préambule ?
 - b) Les normes non écrites : Les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

B/ La jurisprudence du Conseil Constitutionnel et les différentes branches du droit

1. Le Conseil Constitutionnel intervient dans toutes les branches du droit et le Droit constitutionnel est devenu la source de tous les droits : administratif, civil, pénal mais aussi de leurs différentes branches.
 - Le Conseil Constitutionnel, défenseur des libertés publiques ;
 - Le Conseil Constitutionnel, défenseur des droits individuels et collectifs.
2. Quelques exemples des principales décisions du Conseil Constitutionnel s'agissant des droits et libertés que la Constitution garantit.

3^e journée : Stratégie : Quel choix pour l'avocat ?

Articulation entre les droits européens et internationaux et la QPC.

A/ Les juges en concurrence

Les droits fondamentaux sont protégés en Europe, tout comme dans plusieurs autres zones régionales, par plusieurs juridictions (internationales et nationales). Quelles sont alors les relations entre ces juridictions ? Peut-on relever l'existence d'un dialogue institutionnel ou matériel ?

B/ Les droits en concurrence

Chaque déclaration des droits (la Charte des droits de l'Union, la Convention européenne, les conventions internationales et nos dispositifs français) comporte sa liste des droits fondamentaux avec des différences rédactionnelles. Une comparaison de ces textes s'impose pour comprendre si la QPC présente une spécificité, un intérêt particulier au regard des droits déjà énoncés dans les textes internationaux ou européens.

4^e journée : La mise en œuvre pratique

Dès que les analyses préalablement menées ont conduit à l'intérêt de présenter une question prioritaire de constitutionnalité devant les juges, il conviendra pour l'avocat de se poser la question de la mise en pratique, ce qui permettra, entre autres, d'aborder les questions suivantes : Comment présenter et poser une QPC ? Devant quels juges ? A quel moment ? Selon quelle procédure applicable ? Dans quels délais ? Comment se déroule la procédure propre à la QPC ? Quels filtres ? Quel rôle du ministère d'avocat ? Quelles conséquences sur le sort de l'instance ? Quel rôle pour l'avocat ?

> INTERVENANTS

Monsieur Harold DESCLODURES,
Maître de Conférences, Université du Littoral Côte d'Opale

Maître Martine CLIQUENNOIS,
Avocat au Barreau de Lille, Maître de Conférences, IEP de Lille

Monsieur Michel LASCOSME,
Professeur, IEP de Lille

Monsieur Christophe MONDOU,
Maître de Conférences, Université de Lille2

Monsieur Gilles TOULEMONDE,
Maître de Conférences, Université de Lille2



Compétences transversales

Par opposition aux formations juridiques dites « techniques » sont proposées des formations tendant à développer les capacités et compétences professionnelles :
matières périphériques à l'activité professionnelle et à la profession d'avocat.

www.cfpa-online.com

(inscription et paiement en ligne)

Devenir Correspondant Informatique et Libertés (CIL)

Formation mise en place dans le cadre du partenariat entre le Conseil National des Barreaux et la CNIL

HORAIRES
9h30-13h/14h15-17h15
(6h30) Déjeuner libre

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Procéder, en qualité de Correspondant Informatique et Libertés, à la vérification des fichiers utilisés par les entreprises afin d'être en conformité avec la réglementation. Respecter les aspects déontologiques de cette fonction.

CONTENU DE LA FORMATION

Présentation de la loi "Informatique et Libertés" et des missions du Correspondant Informatique et Libertés" :
Présentation des grands principes, des différents régimes de formalités préalables, du statut, des missions et des moyens du CIL ;
Point sur l'instruction des plaintes, le déroulement d'un contrôle et la procédure de sanction.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation magistrale ;
- Illustration par des cas concrets.

> INTERVENANTS

Un représentant du CNB et de la CNIL

En cours d'année, cette manifestation fera l'objet d'une publicité et d'une diffusion particulières (déroulement, horaires, intervenants, contenu précis des interventions, modalités d'inscription...)